

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--:--:--

PRESDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--:--

DECRET N°75-34 du 7 Février 1975

portant nomination de MM. ZOCLI Joseph, Administrateur Civil, en qualité de Chef de District de Dassa-Zoumé et HAÏKOU Paul, Adjoint Administratif, en qualité de Chef de District de Savalou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
 - VU l'ordonnance N°74-7 du 13 février 1974, portant réorganisation de l'Administration Territoriale ;
 - VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement et le décret N°75-26 du 29 Janvier 1975 qui l'a modifié ;
 - VU le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
 - VU le décret N°74-26 du 13 février 1974, fixant les attributions et les prérogatives des préfets et des chefs de district et déterminant les services directement placés sous leur autorité ;
 - VU le décret N°74-63 du 8 mars 1974, portant nomination de chefs de district, notamment ses articles 23 et 24 ;
- Sur proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Mr ZOCLI Joseph, Administrateur Civil, est nommé Chef de District de Dassa-Zoumé, en remplacement de Mr MALLAM-IDI Abdoulaye, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2 - Mr HAÏKOU Paul, Adjoint Administratif, est nommé Chef de District de Savalou, en remplacement de Mr HOHOUETO François, appelé à d'autres fonctions.

.../...

ARTICLE 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment les articles 23 et 24 du décret N°74-63 du 8 mars 1974 et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

Fait à COTONOU, le 7 Février 1975

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité,

Le Ministre des Finances

Capitaine Michel AIKPE

ISidore AMOUSSOU

Intendant Militaire de 3^e classe

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 MIS 4
DGAI 8 Ministères Préfet du Zou 4
Intéressés 2 Districts de Dassa-Zoumé
et de Savalou 4 Services de la DGAI 6
SGG 4 SPD 2 DGP-DGAJL-INSAB 6 IAA-IGF 2
DCCT-CNI-Gde Chanc.-DB-DCF-DC-Solde 7
DGI 4 Trésor 4 DGFP-DP 4 JORD 1